



Garde des enfants a mon avantage suite au jugement de mars 2007

Par **marianedu34**, le **31/08/2010** à **10:22**

Bonjour, suite aux mensonges de ma fille son pere me les a reprises sans jugement .Aujourd'hui il veut les changer d'ecole et j'aimerais savoir si il peut le faire sans mon accord. Nous sommes convoques devant le JAF le 17 septembre merci de votre reponse. A t il aussi le droit de les garder avec lui alors que le premier jugement m'en donne la garde ,il les garde depuis le 23 juillet 2010 et je n'ai pas de nouvelles d'elles directement depuis le 15 aout 2010 elles ont 8 ans et 5 ans et demi .Merci de votre reponse.

Par **mimi493**, le **31/08/2010** à **10:38**

S'il n'a pas ramené les enfants suite à son droit d'hébergement, il faut porter plainte à la police.